VALLORBE

Procès-verbal No 4
Séance du 2 mai 2022

Présidence : Madame Emmylou Maillard

Madame la Présidente ouvre cette 4e séance de la législature à 20h15. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Messieurs les huissiers, à Messieurs les scrutateurs, aux représentants de la presse régionale et cantonale.

En préambule, elle souhaite faire part de ses sincères condoléances à Monsieur Laurent Briod qui a récemment perdu sa maman ainsi qu'à Monsieur Etienne Favez qui a récemment perdu son épouse.

Elle invite les membres du Conseil à se lever afin de respecter une minute de silence en leur mémoire ainsi que pour toutes les personnes ayant récemment perdu un proche.

Mme la Présidente dit qu'elle a eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil communal :

a) Le dimanche 13 février lors du dépouillement des votations fédérales ;
b) Le samedi 26 mars lors de l'assemblée des chasseurs vaudois à la Halle des fêtes ;
Le samedi 9 avril lors du repas d'adieu de La Persévérance au JuraParc

Premier objet
Appel

Excusés : Madame Line-Claude **Magnenat**
Messieurs Fabien **Ecuyer**, Alain **Kolly,** Jérémy **Kolly** et Serge **Teuscher**

L'appel fait constater la présence de 45 conseillers/50, les 5 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **Mme Maillard** soumet aux conseillers l'ordre du jour suivant :

Deuxième objet
Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 3 du 13 décembre 2021
4. Correspondance
5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 01/22 relatif à une demande de crédit de Fr. 674'000.- pour la mise en séparatif et l'assainissement du réseau eau claire, du remplacement de la conduite d'eau potable, de l'aménagement du giratoire et de l'interconnexion en eau potable entre les communes de Vallorbe et Ballaigues, suite aux travaux de sécurisation entrepris par l'Office fédéral des routes (OFROU) sur le tronçon N09 ANT Vallorbe – Essert Pittet / Douane de Vallorbe – Jonction Ballaigues.
6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 02/22 relatif à une demande de crédit de Fr. 549'500.- pour le remplacement de la chaudière du bâtiment du Stade des Prés-sous-Ville.
7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 03/22 relatif à une demande de crédit de Fr. 48'800.- pour l'aménagement du colombarium et du Jardin du souvenir.
8. Préavis municipaux et nomination des commissions
9. Communications de la municipalité
10. Communications des représentants aux associations intercommunales ou régionales
11. Postulat, motions, interpellations, résolutions, pétitions et projets
12. Divers, questions et vœux

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

Troisième objet
Adoption du procès-verbal No 3 du 13 décembre 2021

Le procès-verbal No 3 est adopté à l'unanimité sans remarque.

Quatrième objet
Correspondance

- Mail de M. Thierry Goël du 13 avril 2022

Concerne : Coupes de bois dans la forêt de Bataillard

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Des coupes de bois ont été réalisées dans la forêt de Bataillard aux alentours de la piste Vita

Si je peux bien comprendre la nécessité de rajeunir la forêt et de valoriser le bois, le souci de rendement ne doit pas se faire au détriment du paysage forestier.

Une quantité impressionnante d'amoncellements de branches ne sont pas ramassées ou de billes de bois jetées simplement en contre-bas des talus.

Il me semble que ceux-ci pourraient être ramassés et valorisés ? Le bois en décomposition produit aussi du CO2, alors autant l'utiliser pour se chauffer il me semble ?

Quant à la piste Vita ou maintenant « autoroute Vita », celle-ci a été complètement détruite par ces travaux forestiers. J'ose espérer que celle-ci sera remise en état.

Je vous remercie de prendre soin de notre forêt et j'espère que celle-ci puisse être remise dans un état qui soit plaisant à voir pour s'y promener.

Avec mes cordiales salutations.

Thierry Goël

Cinquième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 01/22 relatif à une demande de crédit de Fr. 674'000.- pour la mise en séparatif et l'assainissement du réseau eau claire, du remplacement de la conduite d'eau potable, de l'aménagement du giratoire et de l'interconnexion en eau potable entre les communes de Vallorbe et Ballaigues, suite aux travaux de sécurisation entrepris par l'Office fédéral des routes (OFROU) sur le tronçon N09 ANT Vallorbe – Essert Pittet / Douane de Vallorbe – Jonction Ballaigues

M. R. **Gfeller**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée, elle soumet ce rapport au vote :

Le Conseil communale de Vallorbe

- vu le préavis Municipal N°01/22
- ouï le rapport de la commission qui l'a étudié ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 674'000.-, sous déduction de la subvention de l'ECA, pour la mise en séparatif et l'assainissement du réseau d'eau claire, du remplacement de la conduite d'eau potable, de l'aménagement du giratoire et de l'interconnexion en eau potable entre les communes de Vallorbe et Ballaigues suite aux travaux de sécurisation entrepris par l'Office fédéral des routes (OFROU) sur le tronçon N09 ANT Vallorbe – Essert Pittet / Douane de Vallorbe – jonction Ballaigues ;
2. De porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
3. De financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ ou via le plafond d'emprunt.

Sixième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 02/22 relatif à une demande de crédit de Fr. 549'500.- pour le remplacement de la chaudière du bâtiment du Stade des Prés-sous-Ville.

M. I. **Fraga**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport :

Mme L. **Foretay** demande si la production des 80 panneaux qui vont être posés le sera dans un but d'autoconsommation ou si l'énergie va être revendue.

M. L.-O. **Stramke**, Municipal, lui répond que ces panneaux solaires sont prévus essentiellement pour de l'autoconsommation. Ils n'ont pas la vocation à être revendus sur le réseau. C'est beaucoup plus avantageux de faire de l'autoconsommation. Cela sera de la consommation électrique pour le bâtiment lui-même.

M. I. **Facchinetti** fait remarquer qu'il manque sur le préavis le prix des plaquettes utilisées.

La parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** soumet ce rapport au vote :

Le Conseil communale de Vallorbe

- vu le préavis Municipal N°02/22 ;
- ouï le rapport de la commission qui l'a étudié ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide

au vote à main levée, par **43 oui** et 2 non :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 549'500.- pour effectuer les travaux décrits au présent préavis, sous déduction des subventions accordées ;
2. De porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 20 ans ;
3. De financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Septième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 03/22 relatif à une demande de crédit de Fr. 48'800.- pour l'aménagement du colombarium et du Jardin du souvenir

Mme C. **Huguenin**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport :

M. L. **Fiorito**, Municipal, complète par une information concernant le mur. C'est le crépi qui recouvre le mur qui s'effrite et non pas le mur. D'ailleurs les travaux de remise en état ont commencé la semaine passée.

La parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** soumet ce rapport au vote :

Le Conseil communale de Vallorbe

- vu le préavis Municipal N°03/22 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 48'800.- pour l'aménagement du colombarium et du Jardin du souvenir ;
2. De porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 15 ans ;
3. De financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.
4. De faire poser la couvertine et de procéder à la réparation du mur ;
5. De s'engager à entretenir de manière hebdomadaire le cimetière.

Huitième objet
Préavis municipaux et nomination des commissions

M. S. **Costantini**, Syndic, au sujet des préavis déposés, communique :

Il vous a été transmis avec l'invitation pour la séance de ce soir le préavis n°04/22 relatif à une demande de crédit de 145'000 francs pour l'étude du projet d'assainissement de la place du Pont et la création d'une interface de transports publics.

Vous avez reçu ce soir le rapport n°05/22 relatif à la gestion et aux comptes communaux pour l'année 2021. C'est avec grande satisfaction que la Municipalité prend acte du résultat comptable qui fait apparaître une marge brute de 3'222'526 francs, en augmentation de 207'640 francs par rapport à l'année précédente et un excédent de revenus de 25'257 francs. Nous sommes en phase avec les projections financières qui nous permettent de continuer d'assumer pleinement nos investissements ainsi que le programme de législature.

Le préavis n° 06/22 concernant une demande de crédit de 312'000 francs pour l'acquisition et l'installation d'un silo à sel ainsi que le préavis n° 07/22 relatif à la modification du règlement et tarifs du contrôle des habitants vous ont également été remis ce soir.

La Municipalité est naturellement à disposition des commissions chargées d'étudier ces documents afin de leurs fournir des informations complémentaires et répondre à leurs questions.

04/22 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de Fr. 145'000. -- pour l'étude du projet d'assainissement de la place du Pont et la création d'une interface de transports publics

Ce préavis est remis à la Commission permanente d'urbanisme pour étude et rapport.

05/22 Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2020

Ce préavis est remis à la Commission permanente de Gestion pour étude et rapport.

06/22 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de Fr. 312'000. -- pour l'acquisition et l'installation d'un silo à sel

Sur décision du Conseil, la commission a été nommée par le bureau, à savoir :

Madame Irène Huber
Messieurs René Gfeller, Joël Jeanmonod, Farouk Krasniqi et Jérémy Kolly

07/22 Préavis municipal relatif à la modification du règlement et tarifs du Contrôle des habitants

Sur décision du Conseil, la commission a été nommée par le bureau, à savoir :

Messieurs Marcel Anex, Alexandre Séchaud, Jacques-André Séchaud, Alain Künzler et Italo Facchinetti

Neuvième objet
Communications de la Municipalité

Mme Ch. **Leuenberger**, Municipale, communique :

Stade de football, terrain A :

Je vous informe que le robot tondeuse du terrain A étant arrivé en bout de course, il a été remplacé par 3 robots plus petits. Ils sont guidés par GPS et peuvent être programmés à distance au moyen d'une application sur smartphone. En cas de panne d'une machine, les autres peuvent prendre le relais ainsi le terrain devrait toujours être impeccable.

En réponse au mail de M. Goël :

Les coupes de bois dans la forêt de Bataillard, comme toutes les autres coupes sur le territoire vallorbier, se fondent sur le plan de gestion forestier en vigueur. Toutes ces coupes sont réfléchies et planifiées avec le plus grand soin par des professionnels.

Les restes de branches ou troncs restant sur le parterre des coupes ne peuvent pas être valorisés car leur exploitation est trop coûteuse. En pourrissant, ils enrichissent le sol forestier et son humus qui est fondamental dans la bonne activité biologique des sols.

Les zones d'accueil intensif, comme en fait partie le parcours Vita, font l'objet d'un soin très particulier en termes de sylviculture et de nettoyage après la coupe.

A ce titre et dans ce cas, les requérants vont être engagés pour le nettoyage fin. De plus, dans les grandes trouées, des mélèzes, des sapins de Douglas et des merisiers ont été plantés la semaine dernière.

Les pistes de débardage où sont passées les machines étaient déjà existantes avant le parcours Vita. Celles-ci ont été aménagées à l'époque expressément pour l'exploitation forestière.

Il est certain qu'une coupe de bois laisse forcément des traces, mais il faut un peu de patience et les traces disparaîtront avec le temps.

Le garde forestier reste volontiers à disposition pour donner des explications directement en forêt.

M. L. **Fiorito**, Municipal, communique :

Goudronnage

Les travaux de goudronnage ont eu lieu pendant les vacances scolaires sur la route de Pointboeuf, route employée régulièrement par le bus scolaire. Ainsi que la Grand-Rue, afin qu'elle puisse tenir encore quelques années, du moins jusqu'à l'étude du projet relatif à son assainissement.

Place de jeux

Pour des raisons de sécurité, certains jeux sur les places de jeux de la Promenade et de Montbenon, ont été démontés, car ils devenaient trop dangereux. Ces jeux seront remplacés et inclus prochainement dans le préavis de la création d'une nouvelle place de jeux au Day comme annoncé dans le programme de législature.

Vidéosurveillance

L'APDI est l'Autorité de protection des données et de droit à l'information. Elle a décidé, en sa qualité d'autorité de surveillance en matière de protection des données, de réaliser des audits des installations de vidéosurveillance dissuasive existantes afin de s'assurer de leur conformité aux exigences légales, respectivement aux conditions découlant des autorisations octroyées.
Pour ce faire, l'APDI a, à la suite d'une procédure de marchés publics, mandaté PricewaterhouseCoopers SA (PwC) pour réaliser des audits des installations de vidéosurveillance dissuasive. La Commune de Vallorbe a été choisie au préalable par l'APDI de manière aléatoire par tirage au sort.
Le périmètre du mandat d'audit comprenait le dispositif de vidéosurveillance dissuasive mis en place par la Commune de Vallorbe dans la zone de pique-nique et de détente de la « Presqu'île » L'audit s'est porté sur les domaines en lien avec la gestion des données personnelles récoltées au travers des installations de vidéosurveillance dissuasive.

Le rapport est en cours de finalisation et seuls quelques points de corrections et d'amélioration ont été relevés en lien avec l'installation de la Presqu'île et les autres installations situées sur la commune.

Nouveau Chef de voirie

Le nouveau chef de voirie a pris ses fonctions le 1er avril. C'est Monsieur Blaise Reymond que je pense tout le monde connaît. Je lui souhaite encore la bienvenue et bien du plaisir dans ses nouvelles activités.

M. S. **Costantini**, Syndic, communique :

Nouvelle gare du Day
L'aménagement de la nouvelle gare du Day et de ses alentours se poursuit conformément au projet mis à l'enquête et sera bientôt terminé. Le 16 mai prochain, elle sera opérationnelle et remplacera la gare actuelle. Malgré le fait que les travaux concernant la construction du « Parc + Rail » soient encore en cours, il y aura suffisamment de places de stationnement pour les véhicules. Le 7 août 2022, de nouvelles dessertes ferroviaires seront mises en service et dès la même date, la ligne de bus Yverdon- Vallorbe effectuera également un trajet à cadence régulière entre Le Day, Les Grottes et le centre du village avec différents arrêts prévus sur ce parcours. Nous disposerons dès lors également d'une desserte de transports publics urbaine, on peut s'en réjouir. L'inauguration de la nouvelle gare aura lieu le 18 juin 2022, différentes animations auront lieu sur place entre 11h00 et 15h00, toute la population est cordialement invitée à cette manifestation. Les CFF diffuseront prochainement une information à large échelle au sujet de ces évènements.

Chemin du Contournement
Tel que prévu sur la planification des dépenses d'investissements pour 2022, la Municipalité va soumettre au Conseil communal, d'ici la fin de l'année, une demande d'autorisation et de crédit concernant la réfection de ce chemin. La procédure pour ce genre de travaux prévoyant que le projet routier soit validé par le Conseil communal, la mise à l'enquête des emprises foncières aura lieu ces prochains jours. Ne soyez donc pas surpris de découvrir cette mise à l'enquête avant que le préavis ne vous soit soumis.

Projet de parc éolien "Sur Grati"
Vous avez très certainement appris en début d'année que le Tribunal fédéral a validé à son tour le projet de parc éolien « Sur Grati » en rejetant intégralement le recours formulé à l'encontre du plan d'affectation. Avec cette décision du Tribunal, le projet peut aller de l'avant 14 ans après son démarrage. La prochaine étape consistera en la mise à l'enquête des machines afin d'obtenir les permis de construire. Je vous tiendrai naturellement au courant de l'évolution de ce dossier.

Rénovation de la Maison de Commune et projets connexes
Je vous l'avais annoncé lors de la dernière séance, il est prévu que la Maison de Commune soit rénovée.

Les travaux prévus poursuivent les trois objectifs principaux suivants :
- mise à disposition de surfaces adaptées au personnel ;
- sécurisation des archives, patrimoine historique de notre Commune ;
- assainissement énergétique du bâtiment.

J'ai préparé une petite présentation pour vous illustrer ce dossier ainsi que les projets connexes que la Municipalité souhaite proposer prochainement au Conseil communal.

Au sujet de la Maison de Commune, quatre variantes ont été étudiées afin de disposer de davantage de surfaces soit :

Variante 1.	Création d'une cage d'escaliers extérieurs ainsi que d'un ascenseur ainsi que d'abris bus côté place du Pont et aménagement des combles.
Variante 2.	Agrandissement du bâtiment côté stade et aménagement des combles.
Variante 3.	Création d'un étage supplémentaire.
Variante 4.	Utilisation des volumes actuellement occupés par le service de la sécurité municipale et du contrôle des habitants et aménagement des combles.

Tenant compte de différents considérants dont ceux liés à l'esthétique du bâtiment et de la place du Pont, la Municipalité a décidé de vous proposer la variante n° 4. Le coût estimé des travaux se monte à 1'529'000 francs pour une durée d'environ huit mois et devraient débuter en 2023. Ce choix engendrera le déménagement du service de la sécurité municipale et du contrôle des habitants dans le bâtiment de la place du Pont 1.
Ce bâtiment, qu'il était également prévu d'assainir au niveau du sous-sol, bénéficiera dès lors aussi d'un aménagement complémentaire de ses combles et partiellement du rez-de-chaussée. La Municipalité a également pris acte que l'Etat de Vaud prévoit de faire déménager d'ici quelques années l'ingénieur forestier ainsi que le garde-pêche sur Yverdon. Cette nouvelle nous permet d'anticiper leur départ dans le cadre des travaux prévus en 2023 dans ce bâtiment.
En marge de ces travaux de rénovation de ces deux bâtiments et faisant suite au préavis n°04/22, je me permets de rappeler qu'il est prévu que la place du Pont soit totalement assainie dès 2024 en y intégrant une interface de transports publics. Mais avant cela, afin de créer les conditions cadres favorables pour que ces travaux se passent le mieux possible et que l'on puisse toujours accéder à la rive droite de l'Orbe avec des poids lourds, il est prévu que le pont en bois bénéficie d'une cure de jouvence. Les investigations effectuées poussent la Municipalité à proposer au Conseil communal une variante du pont avec un tablier en béton, des passages sécurisés pour les piétons et des barrières latérales en bois. Le pont permettrait de faire passer des camions jusqu'à 40 tonnes. L'idée n'est pas du tout de dévier le trafic poids lourds sur la rive droite de l'Orbe mais de donner la possibilité, au cas où le besoin venait à se faire sentir, de faire passer ce genre de véhicules (par exemple ceux du service du feu ou des cars qui se rendent à la patinoire) sur ce pont qui, je le rappelle, est limité à 3,5 tonnes aujourd'hui. Les travaux sont prévus, tout comme la réfection de la route d'accès au Frézillon, en 2023. Il est encore utile de préciser que la différence de prix entre un tablier supportant 24 ou 40 tonnes est petite.
Enfin, une opportunité s'est présentée à la Commune, celle d'acquérir les parcelles n° 104 et 344 au chemin de la Renfile. Des négociations sont en cours avec le propriétaire actuel. Cet achat permettrait non seulement de préserver la maison d'habitation qui s'y trouve mais également d'éviter le risque que des grands immeubles locatifs n'y soient construits à terme. De plus, tout en maintenant un poumon vert au milieu de la localité, il y aurait la possibilité de créer une vingtaine de places de parc gratuites en compensation de celles qui ont déjà disparu lors de la création du giratoire et de celles qui vont être supprimées lorsque la place du Pont sera refaite. Il est important de se rappeler que pour les commerces locaux, il est nécessaire de pouvoir disposer de suffisamment de possibilités de stationnement.
Les animaux qui se trouvent sur ces parcelles auront bien entendu toujours leur place. L'acquisition de ces immeubles permettrait en plus d'y déménager provisoirement les services, qui occupent actuellement le bâtiment de la place du Pont 1, pendant qu'il sera rénové. Il va de soi que chacun de ces projets fera l'objet d'une demande d'autorisation et de crédit au Conseil communal.

Ce programme est audacieux, réfléchi, visionnaire et surtout, il tient non seulement compte des besoins actuels mais également futurs. Financièrement parlant, la Commune est en capacité d'assurer ces investissements sans qu'il n'y ait d'impact au niveau de la fiscalité.

Dixième objet
Communications des représentants aux associations intercommunales ou régionales

En sa qualité de délégué du Conseil Communal au Conseil d'administration de la Sté Sports et Loisirs SA fait un bref rapport sur l'année écoulée :

Le CA a siégé à 14 reprises en 2021. Il a traité des nombreux dossiers qui touchent nos 3 sites à savoir La patinoire, la piscine et le camping.

Nos activités ont été passablement perturbées par la Covid notamment au niveau de l'exploitation de la patinoire puisque cette dernière a été fermée le 31 janvier.

Par contre, notre camping a largement profité de la situation puisque nous avons enregistré une fréquentation extraordinaire notamment de la clientèle suisse en recherche d'évasion !

En ce qui concerne la piscine, la météo n'a pas été particulièrement favorable mais la fréquentation peut être jugée bonne. Nos installations vieillissantes, à l'exception bien entendu du bassin pataugeoire mis en exploitation en 2020, nous ont apporté quelques inquiétudes mais le professionnalisme et le dévouement de notre personnel d'exploitation a permis d'assurer une exploitation normale durant toute la saison. Qu'il en soit remercié.

Le CA s'est beaucoup investi pour notre piscine du futur. En effet, au fil des mois, nous nous sommes rendus à l'évidence que nos installations nécessitent des travaux beaucoup plus importants qu'imaginés il y a quelques années. C'est la raison pour laquelle une nouvelle demande de crédit est indispensable. Si tout se passe bien au niveau de conseil, le CA espère que nous pourrons encore tenir 2 années entendu que les travaux de rénovation devraient être entrepris dès la fin de l'été 2023

Pour le camping, nous devons également imaginer de le maintenir attractif, raison pour laquelle le CA travaille également afin de rénover des installations qui frisent l'insalubrité pour certaines. De plus nous avons entrepris d'adapter et de compléter certains équipements particulièrement au niveau des installations électriques.

Enfin notre magnifique patinoire a révélé quelques problèmes notamment au niveau des chutes de neige très dangereuses côté Nord. Nous y avons remédié. Nous sommes également attentifs au phénomène de condensation qui pourrait provoquer un vieillissement prématuré de la charpente. En collaboration avec un institut de l'université de Fribourg et la Pati, nous effectuons depuis plus d'une année des mesures utiles à prendre de bonnes initiatives.

Je vous remercie pour votre attention. JA Chezeaux / février 202

Onzième objet
Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

M. J.-A. **Chezeaux** dépose la motion suivante :

« Pour une interdiction du trafic de transit des véhicules de plus de 3,5 tonnes dans notre Grand-Rue »

Mme la Présidente demande à M. Chezeaux de développer :

Actuellement le trafic de transit provenant de l'ouest de notre localité, donc principalement de la Vallée de Joux, s'effectue par la Grand-Rue.

Depuis quelques années, afin de rendre notre localité plus conviviale, des terrasses ont été aménagées devant divers établissements publics et du parking alternatif à l'usage des voitures permet aux usagers d'accéder facilement à nos commerces.

S'agissant d'une route de transit, le trafic y est parfois dense. Néanmoins la limitation à 40 km/h et l'organisation du parcage en alternatif atténuent la dangerosité.

Par contre je suis toujours très impressionné lorsque de gros véhicules s'engagent dans notre Grand-Rue, slalome entre les différents obstacles que représentent les terrasses et les voitures parquées. J'estime que notre collectivité prend un risque majeur.

Loin de moi l'idée de supprimer les terrasses puisque ces dernières, imaginées notamment par notre commission de l'urbanisme, représentent un attrait très apprécié pour les commerçants et pour la population. Nous y avons pris goût et nous sommes nombreux à en profiter notamment à la belle saison.

Nous imaginions à l'époque que la réfection de notre Grand-Rue interviendrait rapidement. Or il n'en est rien puisque le projet est reporté pour la prochaine législature si tout va bien.

Aussi, afin de sécuriser quelque peu notre Grand-Rue et protéger les usagers, je demande à la municipalité d'étudier la possibilité d'interdire le trafic des véhicules lourds (/+ de 3,5 tonnes) qui transitent sur cet axe routier et de dévier ce dernier par les axes Route du Tunnel – gare-Rue du Simplon, ou Rue de la Gare – Rue du Simplon. Bien entendu les véhicules de livraison en seraient exemptés.

Dans la mesure du possible je souhaiterais que nous puissions imaginer l'introduction de cette mesure le plus vite possible.

Mesdames et Messieurs les conseillers je vous remercie pour l'appui que vous voudrez bien apporter à ma motion.

Mme la Présidente ouvre la discussion au sujet de cette motion mais la parole n'est pas demandée. Elle demande ensuite si elle est appuyée par le Conseil, A une forte majorité, c'est le cas, cette motion est donc transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

Douzième objet
Divers, questions et vœux

Mme L. **Bréchon** dit qu'elle a eu la bonne surprise de voir des îlots ralentisseurs installés à la rue de Plans-Praz ; elle remercie la Municipalité pour cette amélioration.
Toutefois, elle constate qu'il n'y a pas encore de sécurisation pour les piétons pour traverser la route au niveau du céder le passage (au croisement entre la rue de Lausanne et de Plans-Praz). Cela lui semble très important au vu du nombre de familles qui sont installées dans cette partie du village ainsi que pour les touristes (passage du tourisme pédestre) et toutes les personnes qui se rendent à pied à la nouvelle gare du Day (ou en reviennent). Est-il prévu quelque chose ? Si oui quand ?

M. L. **Fiorito**, Municipal, lui répond qu'effectivement il prévu quelque chose. Une séance a eu lieu avec le voyer ; il en ressort qu'il n'est pas possible de faire un passage piéton mais le trottoir va être surélevé. Les travaux devraient débuter cette année.

M. R. **Gfeller** suite à l'intervention de Mme Leuenberger dit que des arbres « Douglas » et Mélèze » ont été plantés dans la superbe hêtraie de Bataillard. Il s'insurge contre cette mesure car le mélèze est un arbre de haute altitude qui n'a rien à faire ici et qui n'aime pas le calcaire. Quant au Douglas c'est un arbre qui ne vient pas d'Europe et qui n'a rien à faire dans une forêt jurassienne. Il ne comprend pas que l'on plante ces arbres-là, alors que c'est une hêtraie donc il faut y planter des hêtres ou autres arbres qui ont leur place ici dans une forêt jurassienne. Il répète qu'il ne comprend pas que l'on y plante des arbres étrangers. S'ils sont déjà plantés, il faut les enlever et si ce n'est pas encore fait, il faut éviter. Il est très fâché et étonné que l'on fasse ce genre d'interventions forestières dans notre Commune.

Mme Ch. **Leuenberger**, Municipale, lui répond qu'elle n'a pas toutes les informations à ce sujet. Elle dit que ces essences ont été étudiées, semble-t-il, par rapport au climat qui change dans notre région mais elle se renseignera volontiers à ce sujet.

M. R. **Gfeller** ajoute que c'est l'inverse qu'il faut faire. Si c'est en rapport avec le réchauffement climatique, il ne faut pas planter des Mélèzes mais des Chênes qui aiment bien le chaud. Cela lui paraît vraiment contradictoire. Il demande à Mme la Municipale de lui apporter des éclaircissements au prochain Conseil.

M. P. **Künzler** se demande s'il n'a pas raté une information de la part des autorités. En effet, il a constaté en se promenant, au fond du vallon, qu'une digue de protection a été construite derrière le bâtiment de l'ancien chef de la centrale de la Dernier.

Ces travaux avaient été mis à l'enquête au mois d'août 2021 ; cependant, il n'a pas souvenir d'avoir eu des informations par rapport à ces travaux ; étaient-ils demandés par le Canton ou par le propriétaire de la maison.

Mme L. **Foretay,** revient sur le préavis 01/22 ; au sujet de la conduite d'eau potable qui va faire une interconnexion avec celle de Ballaigues, demande si la Commune de Ballaigues participe à ces travaux, vu que l'on répond à leurs exigences avec ces travaux.

M. Ch. **Maradan**, Municipal, lui répond que oui. Il est opportun pour la Commune de Ballaigues de pouvoir profiter de la synergie des travaux de l'OFROU pour ces travaux d'interconnexion.

La commune de Ballaigues a supprimé le réservoir du Creux, depuis la défense incendie et les immeubles en contrebas sont alimentés par leur réseau communal.

Lors de différentes séances entre les deux communes, la question s'est posée de faire une interconnexion entre les communes de Vallorbe et de Ballaigues. La commune de Ballaigues a, à sa charge, les coûts liés à leur réseau ainsi qu'à la construction de la station de pompage, La commune de Vallorbe a, à sa charge, les coûts liés au raccordement de la conduite d'interconnexion sur notre réseau d'eau potable. Il reste à élaborer une convention sur l'entretien de la STAP ainsi que sur un montant au m3 d'eau consommée.

Mme C. **Künzler,** au sujet du Festival des Couteliers qui a remporté un très grand succès cette année, déclare qu'il y a eu un problème avec les poubelles qui débordaient ; le Musée s'est trouvé submergé par la quantité d'ordures. Elle suggère que lors de telles manifestations dans notre localité, le service de la voirie prévoie des ramassages des ordures plusieurs fois pendant le week-end.

M. L. **Fiorito** lui répond que cela a été organisé puisque c'était le week-end de Pâques. Tout a été mis en place pour que les employés de la voirie passent pour ramasser les déchets. Il ne sait pas ce qu'il s'est passé.

M. D. **Rosetti** remercie la Municipalité, en particulier le Syndic, pour ses explications au sujet de la gare du Day. Il a une interrogation au sujet de la nouvelle route d'accès qui mènera au Day et qui sera très utilisée à partir du 16 mai prochain. Pour le moment, c'est une route qui n'a pas de limitation de vitesse, elle se situe actuellement dans une zone à 80 km/h et il n'y a pas encore de marquage sur cette route d'accès. Il demande si la Municipalité est au courant d'un prochain aménagement de cette route d'accès qui est magnifique. Il se réjouit également que des arbres aient été plantés sur le côté droite.

M. S. **Costantini**, Syndic, lui répond qu'il est prévu que le marquage au sol sur la route permettant d'accéder à la nouvelle gare du Day soit effectué cet été dès que la deuxième couche de revêtement bitumineux aura été posée. Concernant la limitation de vitesse sur ce tronçon, des démarches sont en cours afin que celle-ci soit inférieure à 80km/h.

M. J. **Jeanmonod** dit qu'il y a beaucoup de places de parc supprimées dans Vallorbe et pourtant c'est primordial pour les commerces vallorbiers et le tourisme. Il relève que lors du Festival de Couteliers sur la place du Frézillon, c'était la gabegie totale pour le parcage. Il y avait même du monde sur le terrain B. Il suggère également de mettre un agent lors des manifestations. Il demande que l'on régularise les parcages des voitures tampons. On facilite le covoiturage mais cela apporte un autre problème car les places sont occupées en permanence par ces gens-là. Il dit que l'on perd également beaucoup de place. Même problème sur la place de la halle des fêtes.

Finalement, il a remarqué dimanche dernier sur le parking de la promenade, six voitures d'entreprise ainsi qu'un énorme camion transportant des piscines, parqués en long, qui empêchaient aux touristes de se parquer. Il demande donc à la Municipalité d'entreprendre quelque chose pour les places de parc dans notre localité et de faire un effort.

M. L. **Fiorito**, Municipal, entend bien M. Jeanmonod et lui fait remarquer pour les agents qu'il n'y a pas de service le dimanche. Pour les camions, il ne peut rien faire mais on peut augmenter les services. Il n'a pas de souci avec cela. D'un autre côté, si on met des contraventions, les gens ne viendront plus à Vallorbe. Quant au parking du Frézillon, il lui annonce qu'il est prévu de faire un marquage.

M. Y. **Jaillet** dit que depuis plusieurs mois, la route, depuis la poste, le long du quai des anglais, dans son prolongement jusqu'à la place du Frézillon puis sur la place de la halle des fêtes et rue des Fontaines, est devenue un véritable parcours de rallye.

Des conducteurs dont l'intelligence est inversement proportionnelle à la puissance de leur voiture, prennent un malin plaisir quotidiennement de jour comme de nuit, à faire rugir leur moteur, à accélérer au-delà des limites de vitesse prescrites et à faire des burnout devant la halle des fêtes. A l'instar de plusieurs personnes qui m'ont interpellé, j'ai pu constater ces comportements dangereux et irresponsables. Je rappelle que ces lieux sont très fréquentés par des promeneurs et des familles. Qu'il y a souvent des enfants qui font de la trottinette ou du vélo sur la place du VCenter. De plus, sur le quai des anglais, il y a de nombreuses places de parc d'où les véhicules sortent en reculant avec très peu de visibilité. C'est un miracle qu'il n'y ait pas encore eu d'accident mais pour combien de temps encore ?! Il pose donc les questions suivantes :

Que fait la gendarmerie et la sécurité municipale pour lutter contre ces dangers publics ?

Quelles sont les mesures envisagées par la Municipalité pour endiguer ce phénomène ?

Combien d'amendes et de retraits de permis ont été prononcés suite à ces comportements dangereux depuis le 1er janvier 2021 ?

M. L. **Fiorito** encore une fois, entend bien M. Jaillet. En ce qui concerne le nombre de permis retirés ou les amendes, il ne peut lui répondre. Il faut savoir que les personnes doivent être prises en flagrant délit. Il incite les plaignants à faire le 117 afin que la gendarmerie se déplace pour pallier à ces manquements.

M. P. **Künzler** en écoutant M. Rosetti, se demande s'il est possible de rallier à pied la gare du Day en passant par le bord de la rivière et si on l'a envisagé. Cela serait bien sympa.

M. S. **Costantini**, Syndic, lui répond qu'il ne peut pas répondre avec certitude à cette question, qu'il en prend bonne note et qu'il reviendra devant le Conseil avec une réponse.

M. Y. **Jaillet** suite à la réponse de M. Fiorito, dit que la gendarmerie est bien placée, par ses locaux, pour voir ce qu'il se passe. S'il faut les appeler, du temps qu'ils arrivent, les contrevenants seront déjà partis. Ces derniers connaissent également les horaires des agents, il suggère alors de placer des agents en civil afin de les attraper.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** rappelle les votations fédérales du 15 mai prochain ainsi que la prochaine séance qui aura lieu le 20 juin 2022. Elle remercie les conseillères et conseillers pour la bonne tenue des débats.

A 21h56, la séance est levée.

La Présidente : Emmylou Maillard

La Secrétaire : Francine Manière

CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

Prochaine séance, lundi 20 juin 2022 à 18h30